

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu dans le cadre des demandes de dérogations mineures pour les propriétés suivantes :

- **Demande pour la propriété située au 101, rue des Chalets**

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure :

Concernant le 101, rue des Chalets, la dérogation concerne la grandeur de l'agrandissement. Cette dérogation vise à accorder un agrandissement de 81,92 m² à un bâtiment dérogatoire de 48.84 m². De plus, cet agrandissement devra être en retrait d'au moins 1.37 mètre par rapport au bâtiment existant.

Le Conseil prendra connaissance des avis lors de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2024. De plus, la consultation publique aura lieu ce **2 juillet à 18h30** à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de ville, au **101, rue de l'Hôtel-de-Ville**, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 18 JUIN 2024


MARYSE ALLARD, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE